

A propos d'*Anthocephalus* A. Rich. et de *Cephalanthus chinensis* Lam. (Rubiaceae)

Jean BOSSER

IRD (ex ORSTOM),

Laboratoire de Phanérogamie, Muséum national d'Histoire naturelle,
16 rue Buffon, 75005 Paris, France.

RÉSUMÉ

L'identité de *Cephalanthus chinensis* Lam. (Rubiaceae) est une nouvelle fois établie. Il s'agit d'un *Breonia* de Madagascar qui doit s'appeler *Breonia chinensis* (Lam.) Capuron. A. RICHARD ayant basé son genre *Anthocephalus* sur *Cephalanthus chinensis*, *Anthocephalus* A. Rich. devient synonyme de *Breonia* A. Rich. ex DC. ce qui a entraîné la création d'un nouveau nom, *Neolamarckia* Bosser, pour *Anthocephalus* auct.

MOTS CLÉS

Rubiaceae,
Cephalanthus chinensis,
Breonia chinensis,
Anthocephalus,
Neolamarckia.

ABSTRACT

Concerning *Anthocephalus* A. Rich. and *Cephalanthus chinensis* Lam. (Rubiaceae).

The identity of *Cephalanthus chinensis* Lam. (Rubiaceae) is once more established. This name refers to a species of *Breonia* from Madagascar, which must therefore be called *Breonia chinensis* (Lam.) Capuron. The genus *Anthocephalus* A. Rich. based on *Cephalanthus chinensis* becomes a synonym of *Breonia* A. Rich. ex DC. and a new name, *Neolamarckia* Bosser, was previously proposed for *Anthocephalus* auct.

KEY WORDS

Rubiaceae,
Cephalanthus chinensis,
Breonia chinensis,
Anthocephalus,
Neolamarckia.

En 1984, je publiai dans la revue *Adansonia* une note où je proposai, dans la famille des Rubiaceae, le nom nouveau *Neolamarckia* pour *Anthocephalus* auct. non A. Rich., *Anthocephalus* A. Rich. devenant un synonyme de *Breonia* A. Rich. ex DC. Ma démonstration ne fut sans doute pas assez convaincante puisque C.E. RIDSDALE in *Flora of Ceylan* XII, Rubiaceae : 158 (1998) reprend, pour des plantes asiatiques, le nom d'*Anthocephalus* A. Rich., considérant *Neolamarckia* comme un nom superflu. Je suis donc conduit à tenter d'exposer plus clairement ce problème afin de lever tout doute à son sujet.

Quand il décrit son genre *Anthocephalus* RICHARD l'a basé sur le *Cephalanthus chinensis* de LAMARCK ; ceci n'est contesté par personne. Le désaccord vient de l'interprétation qui est faite de l'identité du *Cephalanthus chinensis*. Il était nécessaire de typifier cette espèce et de rechercher l'échantillon ayant été utilisé par LAMARCK pour sa description. Il en existe un dans l'herbier LAMARCK à Paris qui porte un déterminavit de sa main « *Cephalanthus chinensis* encycl. n° 2 » (sic). Or cet échantillon est un rameau fleuri d'un *Breonia* de Madagascar. Tout découle de l'acceptation ou non de cet échantillon comme type de l'espèce.

Que peut-on apprendre de l'échantillon lui-même ?

- C'est un rameau fleuri d'un *Breonia* malgache ;
- Il n'y a aucune mention de récolteur ;
- Une annotation, vraisemblablement de SONNERAT, stipule « c'est le *Morinda* de Chine » ; ceci ne peut être interprété comme une indication de lieu de récolte mais simplement comme une attribution, en l'occurrence erronée ;
- Une étiquette de la main de COMMERSON porte, en latin, une courte description de l'échantillon et en indique l'origine : « in horto insula francia ». Or on trouve dans l'herbier général à P des échantillons qui sont manifestement des doubles du spécimen de l'herbier Lamarck dont certains portent la mention « COMMERSON, isle de France ». On peut donc considérer comme certain que ces échantillons ont été faits par COMMERSON à l'île Maurice, à partir d'une plante d'origine malgache cultivée au Jardin botanique.

Mais comme LAMARCK dit que c'est une plante

de Chine donnée par SONNERAT, R.C. BACKHUIZEN VAN DEN BRINK Jr. (1970) et par la suite C.E. RIDSDALE ont été conduits à rechercher pour type un échantillon de SONNERAT récolté en Chine et déterminé par LAMARCK *Cephalanthus chinensis*. Un tel échantillon n'a pu être trouvé mais ces auteurs ont conclu que l'échantillon de la plante malgache dans l'herbier Lamarck, bien que déterminé par LAMARCK ne pouvait être le type de *Cephalanthus chinensis*. RIDSDALE (1975) lectotypifie même l'espèce indiquant « SONNERAT s.n. not traced » ce qui est surprenant. La lectotypification étant le choix d'un échantillon pour type d'une espèce, peut-on « choisir » un échantillon qu'on ne trouve pas ? Une telle lectotypification ne peut être retenue. En réalité, un échantillon portant ces indications n'existe pas car LAMARCK a commis une erreur en attribuant la récolte à SONNERAT et en supposant qu'elle venait de Chine.

On peut se souvenir que LAMARCK a fait plusieurs fois ce genre d'erreur quand les échantillons en sa possession ne portaient pas d'indications. Un cas typique est donné par *Phyllica nitida* Lam. (Rhamnaceae) décrit d'Afrique du Sud et supposé récolté par SONNERAT (encore lui !) alors que, comme l'a démontré J. GUÉHO (1976), il s'agit d'une espèce endémique de la Réunion récoltée par COMMERSON (toujours lui!). Nous nous trouvons devant un cas semblable. La seule façon de rétablir la vérité est de prouver que le protologue correspond bien à l'échantillon de *Breonia* de l'herbier Lamarck et que, de plus, il ne correspond pas aux plantes asiatiques placées par BAKHUIZEN et RIDSDALE dans *Anthocephalus*. Dans ma note publiée en 1984, je montre que tous les caractères mentionnés par LAMARCK dans le protologue concordent point par point avec l'échantillon de l'herbier Lamarck portant son déterminavit « *Cephalanthus chinensis* », jusqu'à un détail tout de même assez particulier (« les corolles varient de 4 à 5 divisions et portent 4 à 5 étamines dont les anthères paraissent à leur orifice ») qui est bien visible sur l'échantillon. Par contre, les plantes asiatiques rangées sous *Anthocephalus chinensis*, qui devraient corres-

pondre avec le protologue de LAMARCK de *Cephalanthus chinensis* ne lui correspondent pas car LAMARCK précise : « les inflorescences sont solitaires dans les aisselles des dernières feuilles et point terminales ». Or les plantes asiatiques ont des inflorescences strictement terminales. Force est donc de conclure que tout prouve que le type de *Cephalanthus chinensis* est bien l'échantillon se trouvant dans l'herbier Lamarck et déterminé par lui sous ce nom et que, à cause du caractère des inflorescences, il ne décrit pas les plantes asiatiques rangées par les auteurs sous *Anthocephalus chinensis*. Le nom correct de la plante malgache est donc bien *Breonia chinensis* (Lam.) Capuron.

Breonia chinensis (Lam.) Capuron

Adansonia, sér. 2, 13 : 472 (1973).
Cephalanthus chinensis Lam., Encycl. Méth. 1 : 678 (1783), excl. syn. — *Anthocephalus chinensis* (Lam.) A. Rich. ex Walp., Rep. 2 : 491 (1843). — Type : Sans récolteur (vraisemblablement *Commerson s.n.*), Ile Maurice « Isle de France » (holo-, P-LA!) ; photo et synonymie complète in BOSSER (1984).

Qu'en est-il alors d'*Anthocephalus* A. Rich. ? RICHARD dit « nous avons établi ce genre sur le *Cephalanthus chinensis* de LAMARCK », ce faisant il désigne implicitement l'espèce-type du genre. Je viens de démontrer, qu'il s'agit d'un *Breonia* malgache ce qui conduit à mettre en synonymie *Anthocephalus* A. Rich. avec *Breonia* A. Rich. ex DC.

Il faut cependant remarquer que le protologue de RICHARD comprend la description de fleurs qui correspondent à *Cephalanthus chinensis* Lam. et d'un fruit. Cette description de fruit n'existe pas dans le protologue de LAMARCK de *Cephalanthus chinensis*, or il s'agit manifestement du fruit des plantes asiatiques rangées initialement dans *Nauclea cadamba* Roxb.

Anthocephalus aurait concerné les plantes asiatiques et aurait été valide s'il avait été basé sur la description du fruit, mais le choix évident de RICHARD nous oblige à le baser sur la partie du protologue décrivant la fleur de *Cephalanthus chinensis*. D'autant plus qu'aucun échantillon n'est

cité par RICHARD. La seule référence est à *Cephalanthus chinensis*. Ceci m'a entraîné à proposer un autre nom de genre pour les plantes asiatiques et j'ai choisi *Neolamarckia* car LAMARCK se trouve au centre de cette controverse.

NEOLAMARCKIA Bosser

Bull. Mus. Natl. Hist. Nat., B, Adansonia 6 : 247 (1984).
Anthocephalus auct. non A. Rich. ; G.D. Haviland, Journ. Linn. Soc. Bot. 33 : 22 (1897) ; R.C. Bakhuizen van den Brink Jr., Taxon 19 : 469 (1970) ; C.E. Ridsdale, Blumea 24 : 333 (1978) ; Flora of Ceylon XII : 158 (1998). — Type : *Neolamarckia cadamba* (Roxb.) Bosser.

Remarquons pour terminer que si *Anthocephalus* avait pu être considéré comme valide, le nom de l'espèce asiatique ne pouvait être *Anthocephalus chinensis* (Lam.) A. Rich. ex Walp., retenu par RIDSDALE in Flora of Ceylon (1998), mais *A. cadamba* (Roxb.) Miq.

RÉFÉRENCES

- BAKHUIZEN VAN DEN BRINK R.C. 1970. — Nomenclature and typification of the genera of Rubiaceae-Nauclaeae and a proposal to conserve the generic name *Nauclaea* L. *Taxon* 19 : 468-480.
 BOSSER J. 1984. — Sur le type de *Cephalanthus chinensis* Lam. *Neolamarckia*, nouveau nom pour *Anthocephalus* auct. non A. Rich. (Rubiaceae). *Bull. Mus. Natl. Hist. Nat., B, Adansonia* 6 : 243-248.
 CAPURON R. 1973. — Sur l'identité du *Cephalanthus chinensis* Lam. *Adansonia*, sér. 2, 13 : 471-473.
 GUÉHO J. 1976. — Sur l'identité du *Phyllica* (Rhamnaceae) des Mascareignes. *Adansonia*, sér. 2, 15 : 509-513.
 LAMARCK J.B. 1785. — *Encyclopédie méthodique* 1 : 678.
 RICHARD A. 1830. — *Mémoire sur la famille des Rubiacées* : 157-158.
 RIDSDALE C.E. 1975. — A synopsis of the African and Madagascan Rubiaceae-Nauclaeae. *Blumea* 22 : 541-553.
 RIDSDALE C.E. 1978. — A Revision of the Tribe Nauclaeae s.s. *Blumea* 24 : 307-366.
 RIDSDALE C.E. 1998. — Rubiaceae : 158-159, in DASSANAYAKE M.D. & CLAYTON W.D. (eds.). *Flora of Ceylon* XII. Amerind Publishing Co. Pvt. Ltd., New Delhi.

*Manuscrit reçu le 4 janvier 1999 ;
 version révisée acceptée le 6 avril 1999.*